

BULLETIN FO HAUTE-SAVOIE

OCTOBRE 2025

FO

Haute-Savoie

Lecornu 2... Retour vers le futur !



Union Départementale FO Haute-Savoie
Maison des Syndicats - 29 rue de la Crête, ANNECY
Tel : 04 50 67 40 15 Mail : ud@fo-haute-savoie.fr

Accueil du lundi au vendredi : 9h-12h, 14h-17h

Directeur de publication : Stéphane RENAUD
Rédaction et mise en page : Julian MARQUES

Numéro spécial :
"80 ans
de la Sécurité sociale"

Il y aurait tant à dire au sujet de la tragédie qui a prévalu à la reconduction de l'ancien nouveau Premier ministre. Le scénario d'une censure possible n'ayant pas abouti, un nouveau gouvernement, supposé plus « technique », a finalement été constitué. Nous devons donc discuter avec celui-ci, mais pour combien de temps ? Allez savoir ! Pour autant, les nouveaux ministres sont désormais connus, et il nous revient de leur porter nos revendications de la même manière, nonobstant un contexte politique et parlementaire que tout le monde connaît.

Sans surprise, les premières annonces sont tombées ! Et ces dernières, qu'elles soient relatives à l'adoption du budget de l'État ou à celui de la Sécurité sociale, sont particulièrement inquiétantes. Et ce n'est pas la décision de « suspendre » la contre-réforme des retraites qui va, tel un arbre cachant une forêt de mauvais coups, rendre plus acceptable la batterie de mesures envisagées au détriment des usagers.

Abrogation que nous exigeons toujours

Certes, cette suspension est une avancée. Mais le choix du Premier ministre d'accepter du bout des lèvres un décalage provisoire ne règle rien. Car cette décision, vendue comme un don du ciel, reste suspendue au vote final du budget de la Sécurité sociale. Et comme le diable se cache toujours dans les détails, il conviendra d'être très vigilant quant à ce qui sera voté à ce sujet, notamment à partir d'un Ondam* calculé au ras des portefeuilles des assurés sociaux (1,6 % de progression des dépenses).

Les conséquences sont déjà annoncées : doublement des franchises médicales, fiscalisation des indemnités journalières en cas de longue maladie (ALD), baisse du plafond d'indemnisation des arrêts maladie à 1,4 fois le SMIC contre 1,8 SMIC, taxe exceptionnelle sur les mutuelles de 2,05 % qui se répercutera sur les contrats des adhérents, etc.

Visiblement, les idées ne manquent pas au gouvernement pour faire les poches des malades !



Et c'est bien là que se jouera — ou non — le sort de cette fameuse « suspension », qui ne vaut pas abrogation. Abrogation que nous exigeons toujours, pour notre part.

Le piège du vote d'un « package Sécu » à contenu régressif est par conséquent posé sur les pupitres des députés. Dans ce cadre risqué, la valeur de l'amendement qui vise à suspendre la contre-réforme des retraites sera introduite et votée à quel prix ? Poser la question, c'est déjà y répondre, même s'il est clair que, pour nous, la politique menée par le gouvernement est une politique d'austérité de vaste ampleur. Suspension ou pas.

L'adoption du prochain budget de la Sécurité sociale risque ainsi d'inaugurer une bien funeste manière de fêter les 80 ans de cette dernière. Pour autant, il n'est pas question pour nous de galvauder, ou pire, de faire l'impasse sur cet événement. Ce sera au contraire l'occasion de rappeler quelques vérités historiques quant à l'origine de sa création.

N'en déplaise à la responsable de la CGT ou au secrétaire général du Parti communiste, qui ne cessent de pérorer ces derniers temps sur un héritage qui ne leur appartient pas. Ces « bricoleurs » de mémoire n'évoquent jamais le rôle majeur, avant-guerre, du mouvement ouvrier et de ses représentants syndicaux, à commencer par celui, central, du syndicaliste Georges Buisson, considéré comme l'un des principaux fondateurs de la Sécurité sociale.

Il convient également d'évoquer le rôle déterminant du directeur de la Sécurité sociale de l'époque, Pierre Laroque, éminent haut fonctionnaire qui élaborera les fameuses ordonnances d'octobre 1945. Viendra ensuite le temps d'Ambroise Croizat, ministre du Travail désigné en novembre 1945, qui se chargera durant deux ans d'organiser la mise en place de la « Sécu » sur l'ensemble du territoire français.

Il est donc sidérant d'entendre Fabien Roussel déclarer que « posséder une carte Vitale, c'est, 80 ans plus tard, avoir dans sa poche l'équivalent d'une carte du Parti communiste » ! En 1948, les futurs camarades qui allaient constituer la CGT-FO n'en voulurent jamais, de cette carte. Quatre-vingts ans plus tard, et toujours au nom de l'indépendance et de la liberté, nous n'en voulons toujours pas !

Cependant, nous nous réapproprions ce qui nous appartient : à savoir la création d'une Sécurité sociale qui, dès son origine, devait être alimentée par une cotisation ouvrière — cotisation gérée avant tout par les salariés. Ce dont, précisément, bon nombre de militants politiques, qui prenaient à l'époque leurs ordres à Moscou, ne voulaient pas. Un comble !

Mais de tout cela, nous reparlerons lors de notre conférence prévue le 25 novembre, salle Saint-Martin à Seynod.

Mes chers camarades, je terminerai cet « édit » en vous informant que la poursuite de notre développement s'amplifie sensiblement dans le département. **Nous venons de créer une section syndicale chez Staubli (1 700 salariés)**, et nous en avons trois autres en attente, concernant également de grandes entreprises du département. Il faut continuer dans ce sens : plus d'implantations, mais également plus d'adhésions, doivent nous permettre de toujours mieux représenter les salariés.

C'est aussi la seule façon de créer des bases syndicales solides et organisées, afin de nous faire davantage entendre sur les revendications interprofessionnelles. C'est la force du nombre qui fait réfléchir à deux fois les décideurs avant de porter de mauvais coups !



FO
Haute-Savoie

CONFÉRENCE

Salle Saint-Martin

76 avenue de Neigeos - Seynod

LaSécu



Un héritage pour l'avenir !



Avec la participation de

Eric GAUTRON

Secrétaire confédéral FO à la Protection sociale collective

Philippe PIHET

Président de l'Association Seniors Autonomie

Jean-Jacques VERCHAY

Président de la Mutuelle de France Unie

mardi 25 novembre

inscriptions à l'UD

18h



ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.



En 2025, la Sécurité sociale fête ses 80 ans. Huit décennies d'un modèle unique au monde, fondé sur la **solidarité**, la **justice sociale** et la **gestion par les travailleurs**. Mais derrière les discours officiels centrés sur le CNR ou De Gaulle, la vérité est ailleurs : cette institution est avant tout **une création du mouvement ouvrier**, pensée et mise en œuvre par des syndicalistes engagés et défendue depuis 1948 par **Force Ouvrière**.



GEORGES BUISSON, PÈRE FONDATEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

FILS D'UN MERCIER INSTALLÉ À ÉVREUX

Fils d'un marchand mercier installé rue de La Harpe, Georges Buisson est né le 2 décembre 1878. Commis en mercerie, puis comptable, il appartient très tôt à la Chambre syndicale des Employés. C'est comme militant politique toutefois qu'il se fait d'abord remarquer.

Dès la fin de 1902, il est délégué du groupe socialiste de la Goutte-d'Or au Comité de la Fédération de la Seine du Parti socialiste français. Lors de l'unification de 1905, il ne rejoint pas le Parti socialiste SFIO. En 1911, il est secrétaire général du Parti républicain-socialiste, qui fera bientôt paraître *Le Cri républicain socialiste*, dont Buisson est le gérant.

Siégeant à la Commission administrative (CA) de la CGT d'origine dès 1920, il est appelé en 1929 par Léon Jouhaux au Bureau confédéral. Responsable syndical de premier plan, il est également un spécialiste des questions d'Assurances sociales.

Installé à Paris depuis 1901, le militant quitte la capitale en 1940 pour se fixer à Lyon où il entre dans la Résistance. Sa deuxième épouse, Suzanne Buisson, y est arrêtée durant l'été 1943 par la Gestapo. Elle est déportée en Allemagne où elle perdra la vie.

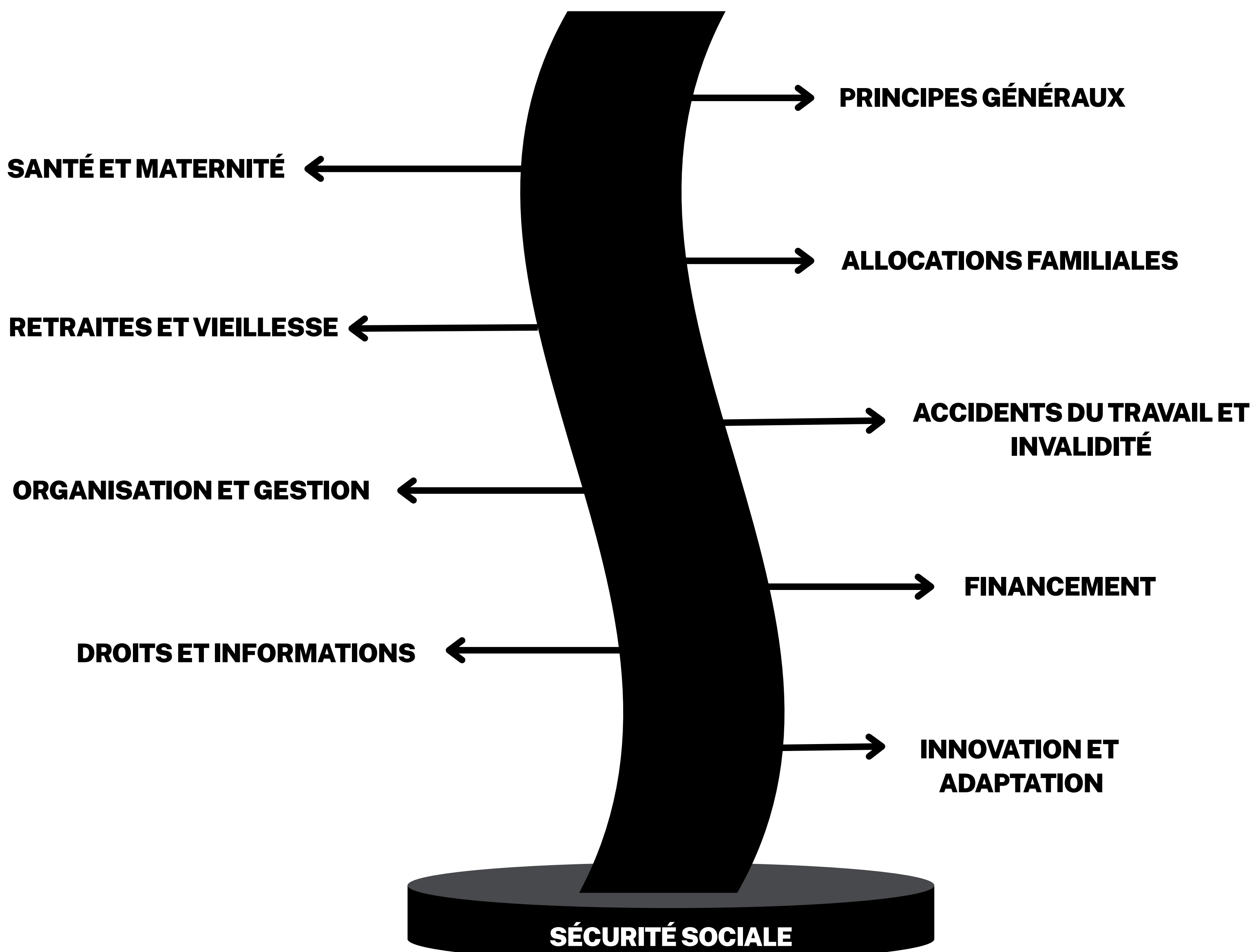
Georges Buisson rejoint Londres en avril 1943 pour se mettre au service de la France libre. Il constitue un trait d'union entre la CGT clandestine et le comité de Londres. Il reprend sa place de secrétaire de la CGT à la Libération.

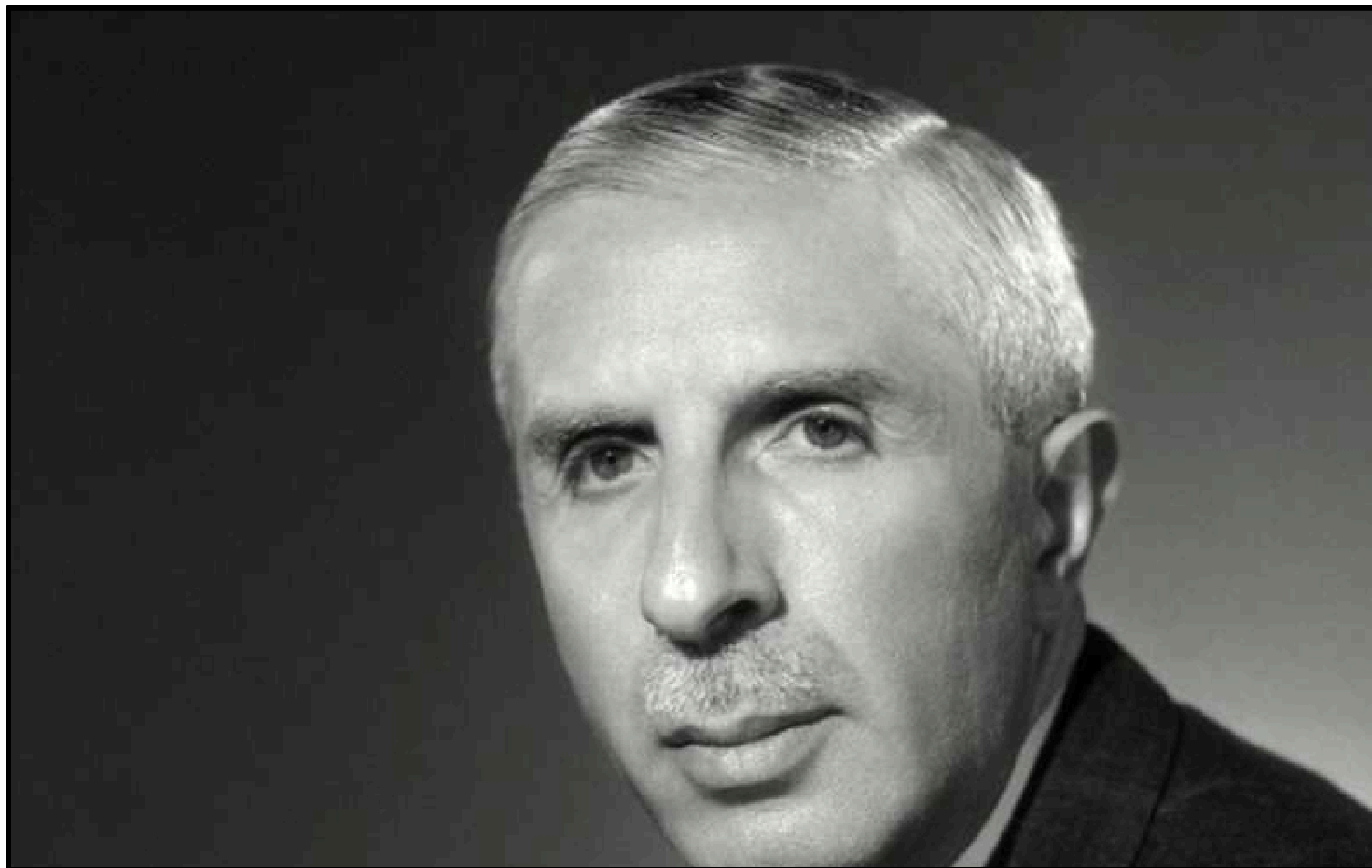
Son décès survient en janvier 1946, et prive Léon Jouhaux d'un de ses proches amis et déséquilibre le Bureau confédéral, jusqu'alors paritaire entre les anciens confédérés et les anciens unitaires.

« La Sécurité sociale n'est pas un cadeau de l'État, mais une conquête des travailleurs. » – Georges Buisson

Georges Buisson, élabore entre 1936 et 1938 un projet complet de Sécurité sociale, repris ensuite par le CNR.

Ce projet est structuré en 88 points, regroupés en 9 thèmes, pour assurer solidarité, universalité et gestion par les travailleurs.



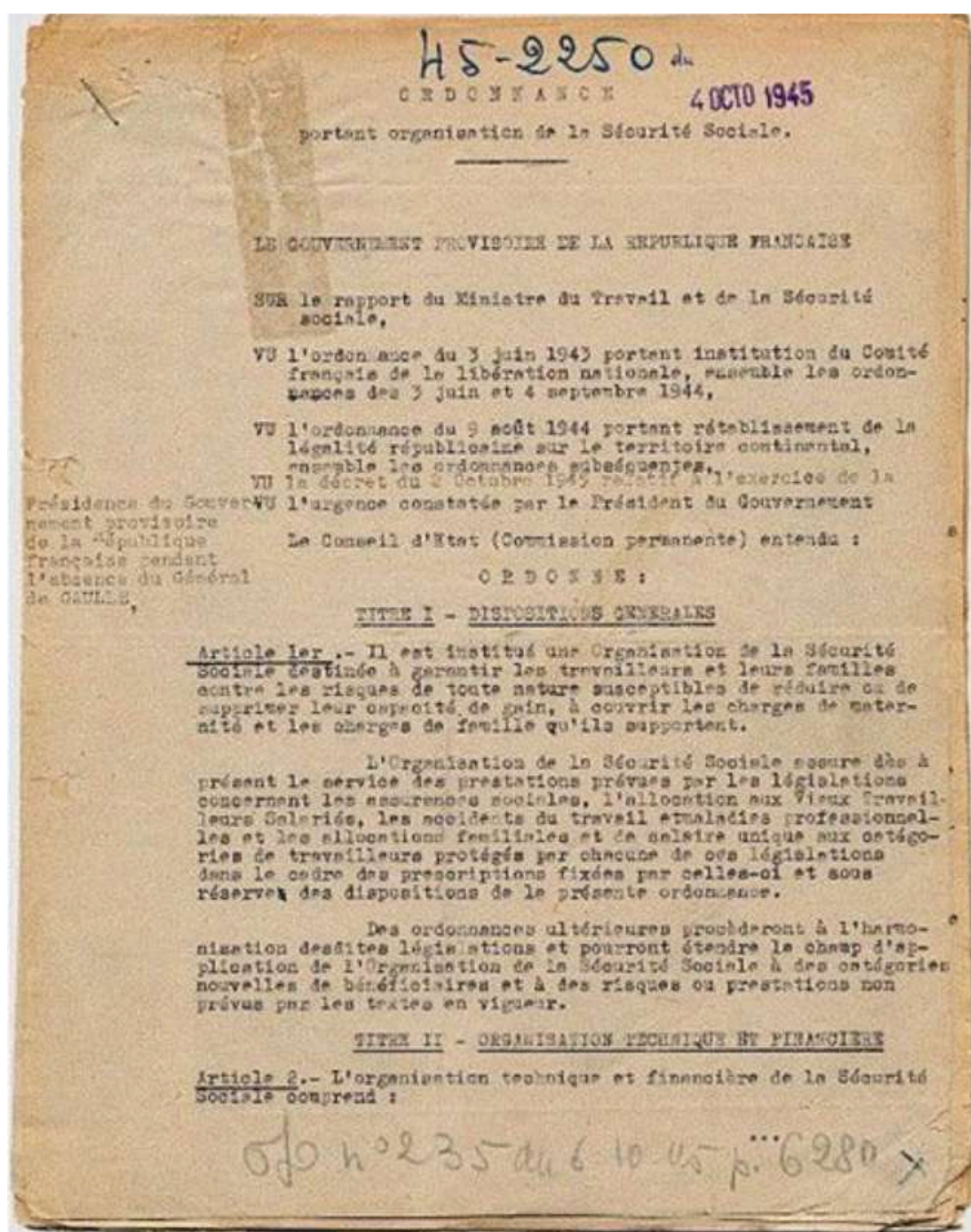


PIERRE LAROQUE, FIGURE CENTRALE DE LA MISE EN PLACE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Pierre Laroque, né le 2 novembre 1907 dans le 16^e arrondissement de Paris où il est mort le 21 janvier 1997, est un haut fonctionnaire français. Pierre Laroque a été directeur général des assurances sociales, puis de la Sécurité sociale d'octobre 1944 à octobre 1951.

De concert avec Alexandre Parodi, ministre du Travail de septembre 1944 à novembre 1945, puis avec Ambroise Croizat, ministre du Travail de novembre 1945 à mai 1947, il contribue de manière importante à mettre en œuvre la Sécurité sociale en France. Révoqué en octobre 1940 pour des origines juives (bien que de confession catholique), il entre dans le secteur privé, participe à Lyon à l'organisation de résistance « Combat » et rejoint Londres en 1943.

Rentré en France à Courseulles-sur-Mer en juin 1944 avec le général de Gaulle, il est nommé directeur général de la Sécurité sociale française le 5 octobre 1944. S'inspirant du plan Beveridge, et en accord avec Alexandre Parodi, il met en place la sécurité sociale en France, par les ordonnances du 4 et 19 octobre 1945. Il s'agissait d'un projet porté par la CGT d'origine. Avec Ambroise Croizat, nommé ministre du Travail le 21 novembre 1945, ils se chargeront de son application.



« La Sécurité sociale n'est pas seulement une idée, c'est un système à construire avec méthode et rigueur. » – **Pierre Laroque**



AMBROISE CROIZAT – MINISTRE DU TRAVAIL ET BÂTISSEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Ambroise Croizat, né le 28 janvier 1901 à Notre-Dame-de-Briançon (Savoie) et mort le 11 février 1951 à Suresnes (Hauts-de-Seine), est un syndicaliste et homme politique français, membre du Parti communiste français (PCF) et un des fondateurs de la Sécurité sociale.

Il entre au Parti communiste dès sa fondation en 1920 et il est l'un des dirigeants des Jeunesses communistes de 1920 à 1928. Il devient permanent du Parti communiste en 1925. En 1926, il suit une formation à Moscou

Membre du Groupe ouvrier et paysan constitué légalement en remplacement du groupe parlementaire communiste dissous et rassemblant la majorité des députés communistes qui avaient approuvé le Pacte germano-soviétique, il est arrêté dans la nuit du 7 au 8 octobre 1939, déchu de son mandat le 20 février 1940 et condamné le 3 avril 1940 par le 3^e tribunal militaire de Paris à 5 ans de prison, 4 000 francs d'amende et 5 ans de privation de ses droits civiques et politiques. Ayant transité par 14 prisons, il finit par être transféré en mars 1941 au bagne de Maison Carrée, dans la banlieue d'Alger.

Ambroise Croizat est nommé ministre du Travail du 21 novembre 1945 au 26 janvier 1946 par de Gaulle, président du gouvernement provisoire de la République.

Il est chargé d'organiser la Sécurité sociale (assurance maladie, retraites, allocations familiales), en application des ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 émanant du programme du Conseil national de la Résistance

S'appuyant sur le travail de son prédécesseur Alexandre Parodi, bénéficiant des compétences techniques de Pierre Laroque, Croizat impulse la création du régime général de Sécurité sociale qui sera mis en œuvre par les militants de la CGT d'origine.

Il met en place un régime général de couverture sociale qui non seulement mutualise une part importante de la valeur produite par le travail, mais qui en confie aussi la gestion aux travailleurs eux-mêmes. Croizat n'invente pas la sécurité sociale, dont les éléments existent déjà ; il rassemble en une seule caisse toutes les formes antérieures d'assurance sociale et finance l'ensemble par une cotisation interprofessionnelle à taux unique.



LE CNR ET DE GAULLE – VALIDATION POLITIQUE

Dans le but d'unifier tous les mouvements de la Résistance contre l'occupation allemande de la France lors du dernier conflit mondial de 1939-1945, le général de Gaulle décide de créer un Conseil national de la Résistance. Le 1^{er} janvier 1942, il confie à Jean Moulin la mission de le faire. Cet homme de gauche devient alors le représentant personnel du Général auprès de l'ensemble des mouvements de résistance sur le territoire national.

Outre Jean Moulin, le CNR est composé de 16 membres représentant les mouvements de résistance, les 2 organisations syndicales de l'époque (CGT d'origine et CFTC) et des 6 principaux partis politiques (PC, SFIO, radicaux, démocrates-chrétiens, Alliance démocratique et Fédération républicaine), soit la droite et la gauche confondues, comme le souhaitait le Général

Le programme du CNR, adopté le 15 mars 1944, a été élaboré dans un contexte de résistance contre l'occupation allemande et visait à établir un nouveau modèle social et économique pour la France après la guerre. Ce programme, intitulé "Les Jours heureux", a été soutenu par divers mouvements politiques et syndicaux, reflétant un consensus sur la nécessité de réformes sociales profondes.

Parmi les mesures phares du programme du CNR, on trouve la création d'un plan complet de sécurité sociale. Ce plan visait à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, notamment en cas d'incapacité de travailler. Les discussions autour de ce plan ont révélé des désaccords sur le financement, certains membres prônant un système d'assurances sociales à la charge de l'État, tandis que d'autres préféraient un modèle basé sur des cotisations.

Après la Libération, les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 ont établi les bases de la sécurité sociale en France. Pierre Laroque, un haut fonctionnaire et résistant, a été chargé de rédiger le programme, qui a été mis en œuvre par Ambroise Croizat, ministre du Travail et de la Sécurité sociale. Ces ordonnances ont unifié les régimes d'assurances sociales existants et ont introduit des prestations pour les travailleurs, y compris les allocations familiales et les indemnités pour accidents du travail.

LA MÉMOIRE SÉLECTIVE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Quand on raconte la naissance de la Sécurité sociale, on évoque presque toujours le Conseil National de la Résistance (CNR) et Ambroise Croizat, le ministre communiste du Travail à la Libération.

Le récit officiel affirme que le CNR aurait inventé la Sécurité sociale, et que Croizat en aurait été le père fondateur. Mais cette histoire, devenue mythe républicain, occulte une réalité plus ancienne, plus complexe et profondément ouvrière.

Les racines de la Sécurité sociale remontent en réalité aux années 1936 à 1938.

Dans le contexte du Front populaire et de la réunification syndicale, Georges Buisson, dirigeant de la CGT d'origine et futur membre du CNR, rédigea les "88 points du projet de Sécurité sociale".

Ce texte, élaboré au sein du mouvement ouvrier, posait déjà toutes les bases du futur système :

- l'unification des régimes,
- l'universalité de la protection,
- le financement par les cotisations,
- et surtout la gestion par les représentants des travailleurs.

Lorsque le CNR publia son programme en mars 1944, il reprit mot pour mot ces 88 points, sans en modifier ni l'esprit ni les principes.

En d'autres termes, le CNR n'a rien inventé : il a validé et popularisé un projet entièrement conçu par le mouvement syndical.

À la Libération, c'est Pierre Laroque, haut fonctionnaire du ministère du Travail, qui traduisit ces principes en textes législatifs.

Sous son impulsion, les ordonnances fondatrices de la Sécurité sociale furent signées en octobre 1945, sous le gouvernement du général de Gaulle.

Ambroise Croizat, alors député communiste, n'entra au gouvernement qu'en novembre 1945, quelques semaines plus tard, comme ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

Il n'en fut pas le concepteur initial, mais il en devint l'un des principaux bâtisseurs : il impulsa la mise en œuvre concrète du système, organisa la création des caisses, défendit la gestion ouvrière, et porta politiquement cette conquête avec une énergie exemplaire.

Le Parti communiste français, fier de son rôle dans la Résistance (mais après avoir soutenu pendant 2 ans le pacte Germano-Soviétique), a sacralisé la figure de Croizat et mythifié le CNR comme source unique de la Sécurité sociale.

Ce récit, devenu officiel, a peu à peu effacé Georges Buisson et Pierre Laroque, les véritables initiateurs du projet, ainsi que les milliers de militants et fonctionnaires qui l'ont concrétisé.

Rappeler ces faits, c'est rendre justice à la vérité historique :

la Sécurité sociale n'est pas une invention du CNR, ni un cadeau de l'État.

C'est une conquête ouvrière, pensée dans les années 1930, traduite en droit en 1945, et portée à la vie par l'action conjuguée des syndicats, des fonctionnaires et des ministres de la Libération.



FO CONTINUE DE DÉFENDRE

- la gestion paritaire des organismes sociaux
- la solidarité entre générations
- le financement par la cotisation sociale

FO
Haute-Savoie



Nos locaux entièrement rénovés vous attendent !

(re)Découvrez

Le Centre Optique de Thonon-les-Bains

8 place Jules Mercier, ouvert du mardi au samedi



Dépistage visuel* gratuit

Venez tester votre vue, bénéficier de conseils personnalisés et de solutions adaptées à vos besoins.



Offres exclusives

Profitez d'offres sur-mesure en magasin pour trouver le meilleur équipement au tarif le plus juste.

La Sécurité Sociale en quelques chiffres

*5 branches
enracinées.*



MALADIE

FAMILLE

AT/MP

AUTONOMIE

VIEILLESSE

Les recettes de la Sécurité sociale

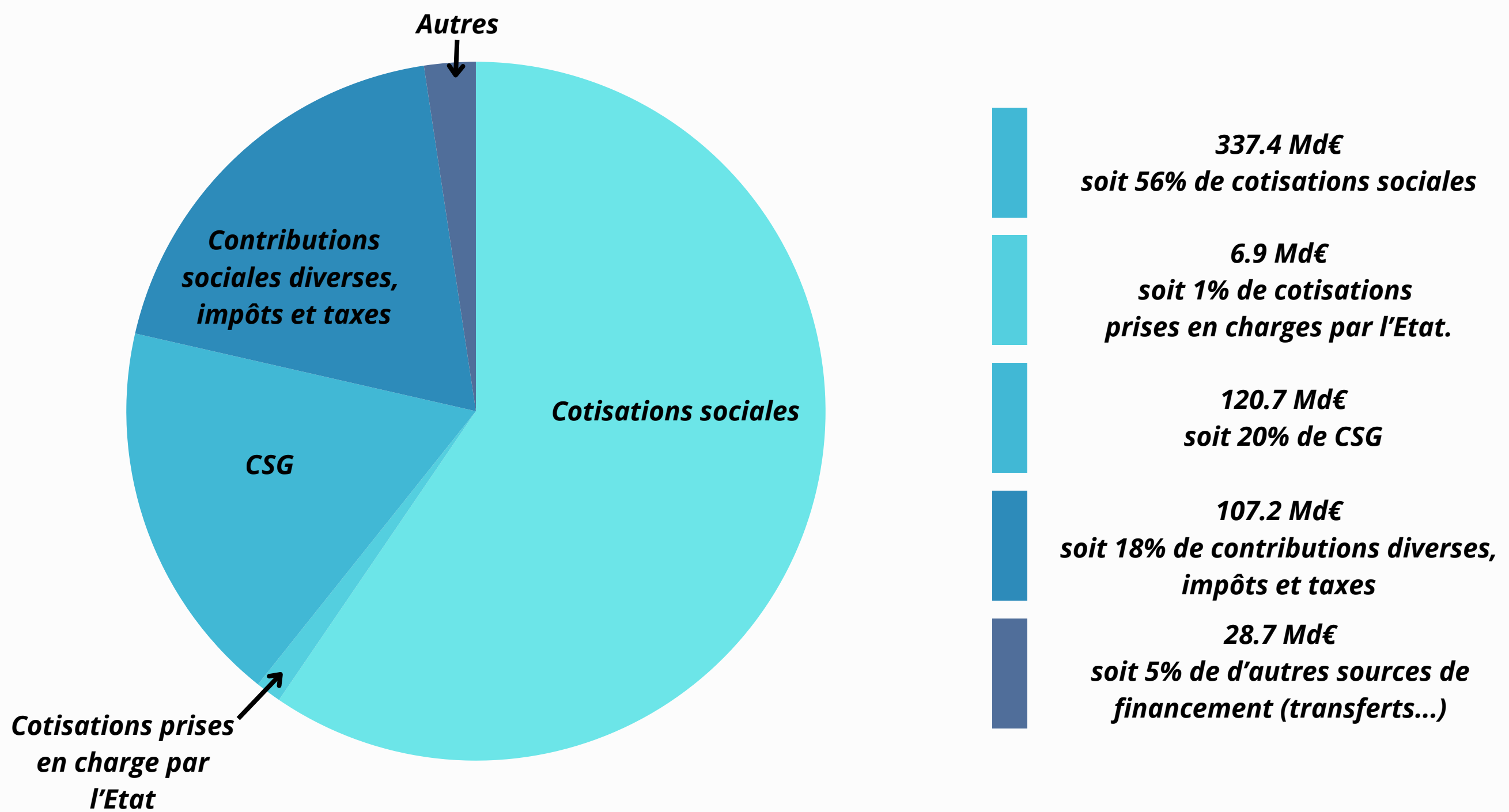
Le financement est assuré par :

- 1) Les cotisations sociales : employeurs et salariés ;
- 2) La contribution sociale généralisée (CSG)
- 3) Diverses contributions et taxes



600 Md€
de recettes
recouvrées
en 2023
(régime de base et FSV)

Structures des recettes des régimes de base Sécurité sociale



La branche **Maladie** est financée à **36.4%** de cotisations sociales, **30.9%** de contributions sociales diverses, impôts et taxes et **23.2%** de CSG.



La branche **AT/MP** est financée à **94.3%** de cotisations sociales.



La branche **Vieillesse** (Fond de solidarité vieillesse compris) est financée à **74.2%** de cotisations sociales.



La branche **Famille** est financée à **61.1%** de cotisations sociales et **24.4%** de CSG.



La branche **Autonomie** est financée à **87.7%** de CSG.

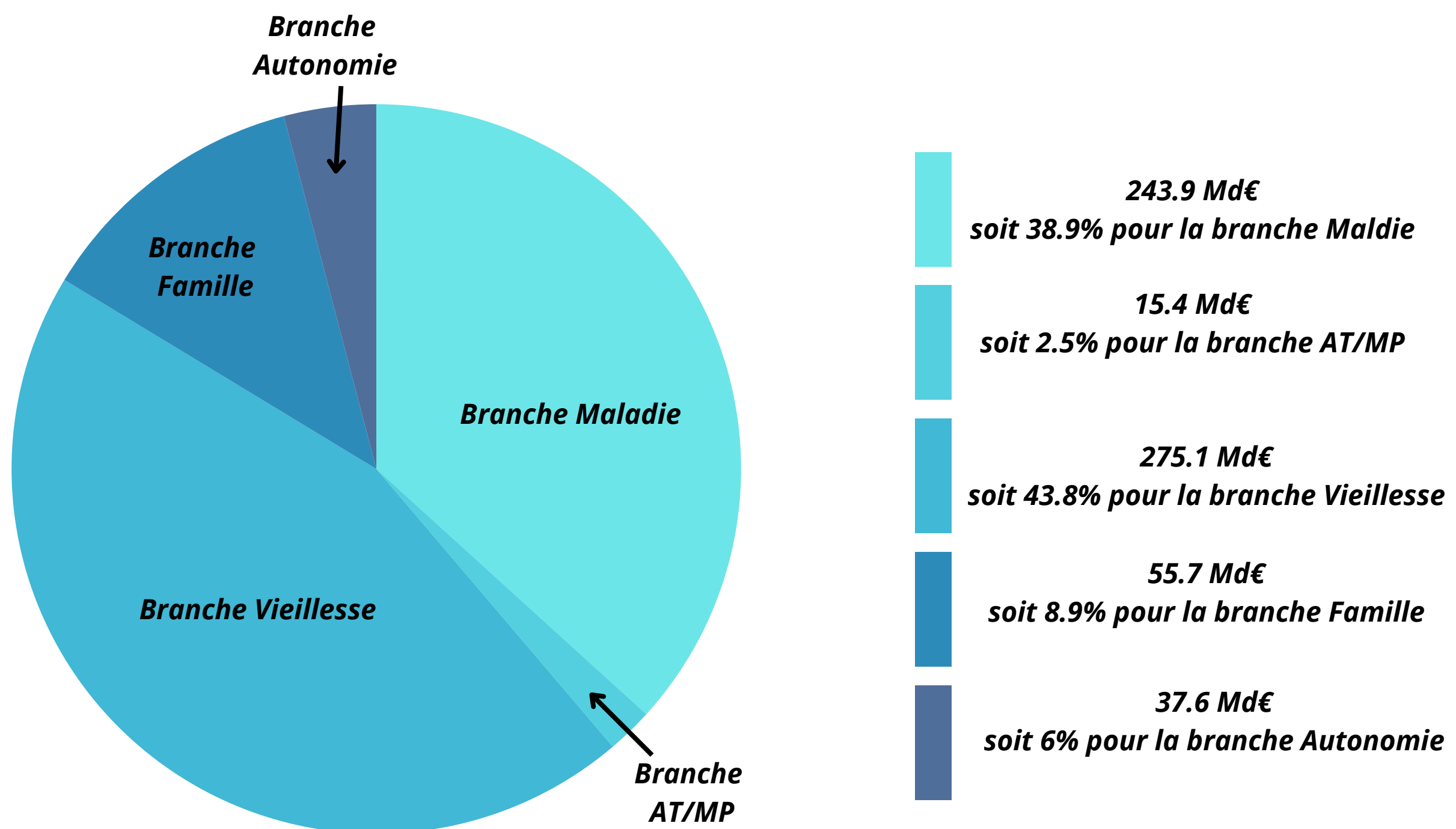
Les dépenses de la Sécurité sociale



80%
des charges (dépenses) totales.
c'est ce que représente à lui seul le régime général.
610.7 Md€.
de dépenses en 2023.
(régime de base et FSV)

Les dépenses de protection sociale représentent **888Md€** en 2023 (**31.5% du PIB**).
Les dépenses des régimes de base Sécurité sociale représentent environ **69%** des dépenses totales de protection sociale (environ **22% du PIB**).

Le poids de chaque branche dans les dépenses des régimes de base Sécurité sociale.



Pour le régime général, les recettes sont collectées par les Unions de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) qui les redistribuent ensuite au bénéfice des différentes branches de Sécurité Sociale

LE GROUPE
MALAKOFF HUMANIS

Souriez,
vous êtes
au cœur de
notre projet



malakoff
humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

AGENDA

Stages 2025

<i>Découverte de FO et moyens d'action du syndicat</i>	du 23 au 27 novembre
<i>CSSCT</i>	du 1er au 5 décembre
<i>Savoir négocier</i>	du 15 au 17 décembre

CSE/ PRUD'HOMMES

